

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 portant création de la Haute Ecole de la Province de Liège et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole

A. Gt. 19-07-2012

M.B. 05-09-2012

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 20, tel que remplacé par le décret du 30 juin 2006 et modifié par le décret 18 juillet 2008;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 portant création de la Haute Ecole de la Province de Liège et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 juillet 2008 et du 14 mai 2009 et par l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011;

Vu l'avis n° 102 du Conseil général des Hautes Ecoles, donné le 29 mars 2012;

Considérant que les formalités préalables requises ont été remplies et qu'il n'existe aucun motif de s'opposer à la demande émanant de la Haute Ecole,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 portant création de la Haute Ecole de la Province de Liège et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole, telle que modifiée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008 et du 14 mai 2009 et par l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur à partir de l'année académique 2012-2013.

Bruxelles, le 19 juillet 2012.

J.-Cl. MARCOURT

Annexe

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Paramédicale	Section « Accoucheuse »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Liège



Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Cytologie »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Diététique »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Logopédie »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Huy, Liège et Verviers
Type court	Paramédicale	Section « Technologie en imagerie médicale »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Biotechnologies médicales et pharmaceutiques »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Diététique sportive »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Education et rééducation des déficients sensoriels »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Oncologie »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Pédiatrie »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Salle d'opération »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé communautaire »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé mentale et psychiatrie »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Soins intensifs et aide médicale urgente »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation interdisciplinaire « Gériatrie et psychogériatrie »	Liège
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Education physique »	Liège



Type court	Pédagogique	Section « Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif »	Seraing
Type court	Pédagogique	Spécialisation « Psychomotricité »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Gestion des ressources humaines »	Liège
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Clinique »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Psychologie du travail et orientation professionnelle »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Psychopédagogie et psychomotricité »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Bibliothécaire - Documentaliste »	Seraing et Liège
Type court	Sociale	Section « Communication »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Ecriture multimédia »	Seraing
Type long	Sociale	Section « Ingénierie et action sociales » - 2e cycle	Liège (1)
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Agro-industries et biotechnologies »	Theux
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Environnement »	Theux
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Forêt et nature »	Theux
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Techniques et gestion agricoles »	Theux



Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biochimie »	Liège
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biotechnologie »	Liège
Type court	Technique	Section « Construction » - Option « Bâtiment »	Verviers
Type court	Technique	Section « Electromécanique » - Finalité « Mécanique »	Seraing
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Informatique industrielle »	Seraing
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Réseaux et Télécommunications »	Seraing
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Technologie de l'informatique »	Seraing
Type court	Technique	Section « Techniques graphiques » - Finalité « Techniques infographiques »	Seraing
Type court	Economique	Section « Commerce extérieur »	Seraing
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Banque et finance »	Seraing
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Fiscalité »	Seraing
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Seraing
Type court	Economique	Section « Coopération internationale »	Jemeppe, Seraing et Liège (2)
Type court	Economique	Section « Droit »	Seraing
Type court	Economique	Section « e-business »	Seraing
Type court	Economique	Section « Gestion des transports et logistique d'entreprise »	Seraing



Type court	Economique	Section « Marketing »	Seraing
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Seraing
Type long	Economique	Section « Gestion des services généraux »	Seraing
Type long	Economique	Section « Gestion publique » option « administration nationale et internationale »	Jemeppe, Seraing et Liège(2)
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1er cycle	Liège
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2e cycle	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » 1er cycle	Liège
Type long	Technique	Section « Master en Gestion de Production » - Finalité « Production »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Biochimie »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Chimie »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Construction »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electromécanique »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electronique »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Géomètre »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Informatique »	Liège et Seraing

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 19 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2007 portant création de la Haute Ecole de la Province



de Liège et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole.

Bruxelles, le 19 juillet 2012.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT

Notes :

(1) « La reconnaissance et l'admission aux subventions de cette formation sur l'implantation correspondante est soumise à la condition que la Haute Ecole de la Province de Liège l'organise dans le cadre d'une convention conclue avec la Haute Ecole libre mosane, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. »

(2) « La reconnaissance et l'admission aux subventions de cette formation sur l'implantation correspondante est soumise à la condition que la Haute Ecole de la Province de Liège l'organise dans le cadre d'une convention de codiplomation conclue avec la Haute Ecole libre mosane, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. »